



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du Mardi 18 Mars 2025

Au LUDION à Villemoisson-sur-Orge (91360)

Hôtel de Ville
22, avenue du Grand Orme
91360 VILLEMOISSON SUR ORGE

Ouverture de la séance à 11h45.

Une invitation a été envoyée à chacun des membres de la RSVO : 231 ont émargé (138 présents et 93 représentés). Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut statuer.

1/ Vote d'approbation de la modification des statuts RSVO

La présente modification des statuts RSVO concerne la période comptable : aujourd'hui, cette période s'étend du 1^{er} Janvier au 31 Décembre (année civile). Nous proposons de la passer en année sportive : du 1^{er} septembre au 31 Aout. Cette modification permettra de produire des rapports financiers alignés sur les activités de la saison sportive.

A noter que notre fédération, le Corers Ile de France, le Coders 91 et les clubs du département sont déjà avec une période comptable en année sportive.

Ces modifications concernent les articles suivants :

- Article 6 (Assemblée Générale) : "Elle se réunit au moins une fois par an à une date fixée par le Comité Directeur **dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice** (cf. art.11)" (au lieu et place de : entre le 1er février et le 31 mars).
- Article 11 (Comptabilité) : "L'exercice budgétaire de l'association est fixé **en année sportive du 1er septembre au 31 août**". (au lieu et place de : est fixé du 1er janvier au 31 décembre.)

La modification des statuts a été adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 11h55

Eric BORGE
Président

Marcel VAN POUCKE
Secrétaire Général